



Bulletin Municipal

Avril 2013



Sommaire :

Budget 2013

Taxes

Assainissement

Mot du Maire

Infos

Budget 2013

Budget primitif 2013

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement :	136 376,00 €	136 376,00 €
Excédent 2012 reporté :		
Total cumulé :	136 376,00 €	136 376,00 €
	Dépenses	Recettes
Section investissement :	119 050,00 €	273 860,00 €
Report 2012 :	154 810,00 €	0,00 €
Total cumulé :	273 860,00 €	273 860,00 €
Total Budget Primitif	410 236,00 €	410 236,00 €



Budget Eau 2013

	Dépenses	Recettes
Section exploitation :	44 013,00 €	44 772,00 €
Report 2012 :	759,00 €	
Total section Exploitation	44 772,00 €	44 772,00 €
Section investissement :	112 125,00 €	17 385,00 €
Report 2012 :		94 740,00 €
Total section Investissement	112 125,00 €	112 125,00 €
Total budget Eau	156 897,00 €	156 897,00 €

Budget Assainissement 2013

	Dépenses	Recettes
Section exploitation :	84 876,00 €	22 230,00 €
Report 2012 :		62 646,00 €
Total section Exploitation :	84 876,00 €	84 876,00 €
Section investissement :	228 830,00 €	163 892,00 €
Reste à réaliser 2012 :	105 000,00 €	105 000,00 €
Report 2012 :		64 938,00 €
Total section Investissement	333 830,00 €	333 830,00 €
Total budget Assainissement	418 706,00 €	418 706,00 €



Taxes 2013

<u>Taxes 2013</u>	Neuve	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	5,16 %	15,48%	23,33%
Taxe foncière bâti	6,79 %	16,98%	20,04%
Taxe foncière non bâti	19,01 %	32,75%	42,79%

Lors des différents travaux sur la commune nous nous sommes aperçus que notre conduite d'eau n'est pas uniforme en diamètre sur sa longueur et que la qualité des matériaux n'est pas de toute dernière génération (tuyau en PVC très cassant avec le temps). Il sera nécessaire de prévoir des travaux dans le futur, ce qui nécessite l'augmentation de coût des taxes sur l'eau

	Prix / m ³	au dessus de 300 m ³	Taxe fixe
<u>Eau</u>	1,25 €	0,95 €	60 €

Assainissement



Les travaux d'assainissement sont terminés.

La rhizosphère est en fonction depuis un mois. La réception a été effectuée le lundi 25 mars 2013.

Pour les personnes intéressées une explication du fonctionnement de la station sera organisée en Mai.

Dernier rappel

Pour les habitations concernées par la **séparation des eaux usées des eaux pluviales**, la **date limite** pour réaliser les travaux **est au 30 Juin 2013**, après cette date **l'amende** pour non réalisation des travaux s'élèvera à **5 fois la taxe d'assainissement**. (soit à ce jour 5 x 30€) par an.

Une fois les travaux réalisés vous devrez en informer la mairie par courrier ou courriel (communeneuvellescomary@orange.fr).

Le mot du maire

Dans un contexte difficile (diminution des subventions) le Conseil Municipal a décidé de faire une pause pour les gros travaux. Pour l'année 2013 seule la réfection de la rue du Verjoulot est programmée.

Dans un souci d'économies, le Conseil Municipal et moi-même avons voté pour une extinction des lampes de rue la nuit de 0h00 à 5h00. Cette application sera effective après une étude réalisée par des membres du Conseil Municipal. Cette mesure permettra de faire des économies significatives pour la commune. Elle est aussi plus respectueuse pour l'environnement.

Infos

Dépôt de végétaux

Malgré plusieurs alertes concernant le dépôt de végétaux rue du Château d'Eau (bois de Noirvaux), certaines personnes ne respectent pas ce lieu, nous retrouvons régulièrement des dépôts de ciment, des troncs d'arbre etc...

Devant tant d'incivilités, **le dépôt est fermé provisoirement** dans l'attente de trouver une solution de contrôle.

Pour ces derniers dépôts une plainte sera déposée en gendarmerie. Nous regrettons de prendre une telle décision préjudiciable à la majorité alors que ces actions ne sont le fait que de quelques-uns.

P.L.U Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire ont accepté le P.L.U
Au 1^{er} mai 2013 le POS (Plan d'Occupation des Sols) devient caduque c'est le P.L.U avec son règlement qui sera appliqué.

Vous pouvez consulter les plans à la mairie.



Future construction à Neuville

3 parcelles ont été vendues par des particuliers. 2 au Verjoulot et 1 au village.

Au lotissement du Verjoulot, des parcelles individuelles sont mises en vente.

(Pour plus de renseignements vous pouvez prendre contact avec la mairie)

Le permis de construire de la Maison Médical au Verjoulot est accepté. Les travaux doivent démarrer prochainement.



Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes est heureux de vous annoncer la naissance de son logo

Les dates des futures manifestations :

Marche Pique Nique le 19 mai

Vide grenier le 23 juin

Concours de boule et tir des feux le 14 juillet

Pour tous renseignements complémentaires

Tel : 03 84 91 91 50

comite.des.fetes@neuveille-les-cromary.fr

www.neuveille-les-cromary.fr



Naissance

Lou Aurore Thiebaut née le 14 janvier 2013



Rappel

Avec les beaux jours qui reviennent, nous vous rappelons les horaires pour les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage

les jours ouvrables de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30

les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

